

# CCAS

Centre Communal d'Action Sociale de **R**uelle sur Touvre

# GUIDE

# DES PRESTATIONS

*Quand j'ai besoin d'aide,  
de soutien ou de conseils,  
le **CCAS** est là pour moi !*



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Ruelle-sur-Touvre incarne notre volonté municipale de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble des habitants, en particulier des plus fragiles.

Dans un contexte marqué par des mutations économiques, sociales et écologiques, le CCAS s'adapte en permanence pour proposer des réponses concrètes, humaines et accessibles. Il agit en lien étroit avec les partenaires institutionnels, associatifs et les services municipaux.

Ce livret a pour objectif de présenter l'ensemble des dispositifs, aides et accompagnements proposés par le CCAS. Il se veut un outil clair et pratique, permettant à chacun de mieux connaître ses droits et les ressources disponibles.

Qu'il s'agisse de soutien aux personnes âgées, d'accompagnement des familles, d'aide sociale légale ou facultative, ou encore de lutte contre l'isolement, le CCAS œuvre chaque jour pour renforcer le lien social et promouvoir l'inclusion.

Parce que la solidarité est une valeur fondatrice de notre action publique, nous affirmons notre engagement à construire une ville attentive à chacun, où personne n'est laissé de côté.

Nous espérons que ce livret contribuera à faciliter vos démarches et à vous orienter vers les services adaptés à vos besoins.

L'équipe du CCAS et moi-même restons à votre écoute pour vous accueillir, vous informer et vous accompagner avec bienveillance et professionnalisme.

# CCAS



Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public dont le rôle principal est de recevoir, d'orienter et de conseiller les administrés sur les démarches à effectuer dans le domaine social.



place Auguste Rouyer  
16600 RUELLE SUR TOUVRE



05 45 65 85 40



j.archer@ville-ruellesurtouvre.fr  
c.boutigny@ville-ruellesurtouvre.fr

## SOMMAIRE

|      |   |       |
|------|---|-------|
| I.   | Aides légales                                     |       |
| 1.   | Aide sociale .....                                | 03    |
| 2.   | Domiciliation .....                               | 03    |
| II.  | Aides facultatives                                |       |
| 1.   | Aide alimentaire .....                            | 04    |
| 2.   | Aide aux adhésions sportives et culturelles ..... | 04    |
| 3.   | Aides d'urgence .....                             | 05    |
| 4.   | Aides financières .....                           | 05    |
| 5.   | Logement .....                                    | 05    |
| 6.   | Solidarité Transport .....                        | 06-07 |
| III. | Actions diverses                                  |       |
| 1.   | Actions de Noël .....                             | 08    |
| 2.   | Thé dansant .....                                 | 08    |
| 3.   | Ateliers Gym douce/Jeux-mémoires .....            | 09    |
| 4.   | Minibus .....                                     | 09    |
| 5.   | Rendez-vous de la médiathèque .....               | 09    |
| 6.   | Vacances seniors .....                            | 10    |
| 7.   | Vacances familles .....                           | 10    |
| 8.   | Vacances enfants .....                            | 11    |
| 9.   | Ateliers .....                                    | 11    |
| 10.  | Mutuelle communale .....                          | 11    |

# 1. les AIDES légales

## 1. Aide sociale

Aide instruite par le Département pour la prise en charge :

- Des frais d'hébergement en établissement pour personnes âgées.
- Des frais d'hébergement en établissement pour personnes en situation de handicap.
- D'une aide à domicile.

Le dossier peut être récupéré au CCAS ou sur le site internet du Département :  [www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)

Le CCAS donne uniquement un avis sur la demande.

## 2. Domiciliation

Si vous n'avez pas de domicile stable, la domiciliation (appelée aussi élection de domicile) vous permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier. Valable un an, renouvelable si besoin. Sur rendez-vous avec le CCAS.

**Condition d'attribution :** *Avoir un lien (hébergement, emploi, etc.) avec la commune.*



## 2. les AIDES facultatives



### 1. Aide alimentaire

Le CCAS distribue des colis alimentaires en faveur de personnes en situation de précarité chaque vendredi matin. Participation symbolique d'un ou deux euros suivant la composition familiale.

**Condition d'attribution :** *La demande doit être instruite par une assistante sociale après étude de la situation.*

*Maison Départementale des Solidarités : ☎ 05 16 09 51 31*

### 2. Aide aux adhésions sportives et culturelles

Le CCAS finance 30% du prix de la licence dans la limite de deux enfants par foyer et par an.

**Conditions d'attribution :**

- Être domicilié à Ruelle.
- Avoir moins de 18 ans.
- Adhérer à une association ruelloise.
- Avoir un quotient familial inférieur à 580 €.



### 3. Aides d'urgence



Aides qui doivent être instruites par une assistante sociale après étude de la situation.

Elles regroupent :

- *Les tickets de bus d'urgence.*
- *Les bons carburants.*
- *Les bouteilles de gaz.*
- *Les colis ou bons alimentaires d'urgence.*

### 4. Aides financières

Aides qui doivent être instruites par une assistante sociale après étude de la situation.

*Aide jusqu'à 100 € : étudiée par la vice-présidente du CCAS.*

*Aide supérieure à 100 € : étudiée en Conseil d'Administration.*

*Cette aide n'est jamais versée directement au bénéficiaire.*

### 5. Logement

Aide destinée aux personnes rencontrant des difficultés dans leur recherche de logement social. Un gestionnaire référent participe aux commissions d'attribution des différents bailleurs (OPH, Logélia, Noalis) uniquement sur le territoire de Ruelle sur Touvre.





## 6. Solidarité Transport

Permet aux administrés de pouvoir bénéficier d'une réduction sur leur abonnement mensuel Möbius ou sur des tickets 10 voyages allant de 50 à 75%. Les barèmes sont revus annuellement (ci-dessous, les barèmes valables jusqu'en avril 2026).

### Aide Niveau 1 (Réduction 50%) pour les revenus compris entre :

| Personne seule              | Plafond RSA | Plafond CMU-C |
|-----------------------------|-------------|---------------|
| Sans enfant                 | 646,52 €    | 862,00 €      |
| Avec un enfant              | 969,78 €    | 1 292,00 €    |
| Avec deux enfants           | 1 163,73 €  | 1 551,00 €    |
| Avec trois enfants          | 1 357,69 €  | 1 809,00 €    |
| Avec quatre enfants         | 1 616,30 €  | 2 154,00 €    |
| Par personne supplémentaire | 258,61€     | 345,00 €      |

| Pour une personne en couple | Plafond RSA | Plafond CMU-C |
|-----------------------------|-------------|---------------|
| Sans enfant                 | 969,78 €    | 1 292,00 €    |
| Avec un enfant              | 1 163,73 €  | 1 551,00 €    |
| Avec deux enfants           | 1 357,69 €  | 1 809,00 €    |
| Avec trois enfants          | 1 616,30 €  | 2 154,00 €    |
| Avec quatre enfants         | 1 874,91 €  | 2 499,00 €    |
| Par personne supplémentaire | 258,61 €    | 345,00 €      |

### Tarifs en vigueur :

- |                    |   |                                  |
|--------------------|---|----------------------------------|
| Tarifs commerciaux | ■ Pour abonnement 26 ans et + à 39,30 € | ■ Part du bénéficiaire : 19,60 € |
| Tarifs commerciaux | ■ Pour abonnement - 18 ans à 17,70 €    | ■ Part du bénéficiaire : 8,90 €  |
| Tarifs commerciaux | ■ Pour abonnement 18/25 ans à 24,00 €   | ■ Part du bénéficiaire : 12,00 € |
| Tarifs commerciaux | ■ Pour un titre 10 voyages              | ■ Part du bénéficiaire : 5,40 €  |

## Aide Niveau 2 (Réduction 75%)

*pour les revenus inférieurs ou égaux à :*

| Personne seule              | Plafond RSA |
|-----------------------------|-------------|
| Sans enfant                 | 646,51 €    |
| Avec un enfant              | 969,77 €    |
| Avec deux enfants           | 1 163,72 €  |
| Avec trois enfants          | 1 406,82 €  |
| Avec quatre enfants         | 1 649,92 €  |
| Par personne supplémentaire | 243,10 €    |

| Pour une personne en couple | Plafond RSA |
|-----------------------------|-------------|
| Sans enfant                 | 969,77 €    |
| Avec un enfant              | 1 163,72 €  |
| Avec deux enfants           | 1 357,68 €  |
| Avec trois enfants          | 1 616,29 €  |
| Avec quatre enfants         | 1 859,39 €  |
| Par personne supplémentaire | 243,10 €    |

### *Tarifs en vigueur :*

Tarifs commerciaux ■ Pour abonnement 26 ans et + à 39,30 € ■ Part du bénéficiaire : 9,80 €  
 Tarifs commerciaux ■ Pour abonnement - 18 ans à 17,70 € ■ Part du bénéficiaire : 4,40 €  
 Tarifs commerciaux ■ Pour abonnement 18/25 ans à 24,00 € ■ Part du bénéficiaire : 6,00 €

## Aide Solidarité Handicap (Réduction 50%)

*pour les revenus inférieurs ou égaux à :*


| Nombre de personnes dans le foyer | Plafond    |
|-----------------------------------|------------|
| 1 personne                        | 1 138,09 € |
| 2 personnes                       | 1 292,00 € |
| 3 personnes                       | 1 551,00 € |
| 4 personnes                       | 1 809,00 € |
| Par personne supplémentaire       | 345,00 €   |

### *Tarifs en vigueur :*

Tarifs commerciaux ■ Pour abonnement 26 ans et + à 39,30 € ■ Part du bénéficiaire : 19,60 €  
 Tarifs commerciaux ■ Pour abonnement - 18 ans à 17,70 € ■ Part du bénéficiaire : 8,90 €  
 Tarifs commerciaux ■ Pour abonnement 18/25 ans à 24,00 € ■ Part du bénéficiaire : 12,00 €

### 3. les ACTIONS diverses

# Un GÉNÉRATEUR de LIEN Social



Tout au long de l'année, le CCAS s'associe avec la ville de Ruelle pour vous proposer de nombreuses actions.

#### 1. Actions de Noël

Chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un panier garni est offert aux aînés de plus de 70 ans, composé essentiellement de produits locaux. Le CCAS offre également des colis de Noël à des familles en situation de grande précarité.



#### 2. Thé dansant

En complément du panier garni, les aînés de plus de 70 ans sont également invités à participer à un thé dansant gourmand, organisé au Centre Culturel de Ruelle sur Touvre.



### 3. Ateliers gym douce et jeux mémoires

Ateliers organisés en partenariat avec l'UNA Charente Vienne destinés aux personnes âgées. Ils ont lieu chaque vendredi après-midi de 14h30 à 16h30 : 1h de jeux mémoire et 1h de gym douce. Possibilité de bénéficier d'un transport pour s'y rendre.

#### Participation :

*Une participation est demandée à chaque participant.*



### 4. Transport minibus

Une navette destinée aux personnes âgées autonomes ne se déplaçant pas par leurs propres moyens circule tous les jeudis. Possibilité de l'utiliser pour se rendre au marché, au centre-ville, à Intermarché, au cimetière...

**Coût du service : 1 € par jeudi.**



### 5. Rendez-vous de la médiathèque

Un mardi par mois, le CCAS offre la possibilité aux personnes âgées ne se déplaçant plus par leurs propres moyens de se rendre à la médiathèque. L'idée est de passer un moment convivial, de rompre l'isolement et d'emprunter des livres.

*Un minibus dépose les personnes à 10h et revient les chercher à 11h30.*

## 6. Vacances seniors

En partenariat avec l'ANCV et Génération Mouvement, le CCAS propose chaque année le financement d'un séjour organisé pour les seniors (places limitées).

### Conditions d'attribution :

- Être domicilié à Ruelle.
- Soumis à conditions de ressources.



## 7. Vacances familles

Le CCAS propose une aide financière plafonnée à 150 € par famille pour une location de vacances pendant les vacances d'été et 50 € pour les frais de déplacement.

### Conditions d'attribution :

- Être domicilié à Ruelle.
- Bénéficiaire de l'aide aux vacances de la CAF ou de la MSA.
- Réserver un séjour dans un centre de vacances labellisé VACAF.



## 8. Vacances enfants

En partenariat avec la FCOL, le CCAS finance une colonie de vacances pour les enfants chaque année (places limitées).

### Conditions d'attribution :

- Être domicilié à Ruelle.
- Être éligible à l'aide de la CAF (VACAF).
- Pour les enfants de 7 à 15 ans.



## 9. Ateliers

Le CCAS, en partenariat avec des professionnels propose des ateliers sur différentes thématiques ouverts à toutes personnes domiciliées à Ruelle sur Touvre (renseignements et inscriptions auprès du CCAS).

## 10. Mutuelle communale



Le CCAS, en partenariat avec MBA Mutuelle propose une complémentaire santé à coûts négociés pour tous les habitants de Ruelle sur Touvre. Des permanences ont lieu en mairie le mercredi. La prise de rendez-vous s'effectue auprès de MBA Mutuelle : ☎ 02 99 29 66 00

**Votre commune  
a choisi pour  
vous !**

**m.b.a.**  
MUTUELLE  
QUI VOUS PROTÈGE D'UNES PRÉS ?

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER MBA, MUTUELLE POUR  
PRENDRE RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

*Restez informé !*

  Ruelle sur Touvre

 [www.ville-ruellesurtouvre.fr](http://www.ville-ruellesurtouvre.fr)



# RYTHME

*ton quotidien!*



# CCAS

Centre Communal d'Action Sociale de Ruelle sur Touvre

#ÉCOUTE #AIDE #ORIENTATION

LOISIRS

FORMATION

SCOLARITÉ

LOGEMENT

+++

CONTACTE LE 05 45 65 85 40

